

DÉFENSE

Faut-il armer les futurs drones militaires ?

En 2023, la Belgique va recevoir ses nouveaux aéronefs de type Male. Ils ne seront pas armés mais pourraient l'être à l'avenir. Dans une note, deux experts du Grip analysent avantages et inconvénients de franchir le pas.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

La Belgique doit-elle armer les drones Male (moyenne altitude et longue endurance) qu'elle a commandés pour sa Défense et dont elle recevra les premiers exemplaires en 2023? Grands et relativement lourds, ces appareils peuvent emporter un armement composé de bombes et de missiles de mêmes types que ceux embarqués à bord d'hélicoptères ou d'avions. Mais, précision importante, ces engins ne sont aucunement autonomes. Ce ne sont donc pas des robots tueurs. Ils sont dirigés depuis le sol grâce à des satellites, ce qui permet de les piloter depuis une station située à des milliers de kilomètres de distance de la zone d'opération.

Depuis l'annonce de l'acquisition de ces drones, en 2016, la question de les armer ou non fait débat. Elle est revenue une nouvelle fois en octobre dernier en commission Défense sous la forme d'une proposition de résolution déposée par le président N-VA, Peter Buysrooge. A l'instar de l'état-major de l'armée belge, il était favorable à l'armement des aéronefs. Sa proposition a été rejetée.

Dans une analyse publiée la semaine dernière, Jonathan Bannenberg et Samuel Longuet, chercheurs au Grip, le groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, rappellent qu'en janvier 2018, la commission des Achats militaires de la Chambre a approuvé l'acquisition de deux systèmes de drones MQ-9B Sky Guardian du fabricant américain General Atomics, constitués de deux stations de contrôle au sol et de quatre drones. Suite à cet achat, certains élus de l'opposition ont reproché au ministre de la Défense de l'époque, Steven Vandeput (N-VA), de n'avoir proposé à la



La Belgique a acquis quatre drones de type MQ-9B Sky Guardian. Faut-il les armer ? La question divise.

© BELGA.

commission qu'un seul concurrent à l'appel d'offres ; un fabricant qui permet d'armer ces drones dans le futur. Le duo de chercheurs revient aussi sur les conclusions, en juin 2021, d'un groupe d'experts mandatés par la ministre de la Défense, Ludivine Dedonder (PS), en vue de l'élaboration de sa vision stratégique. Eux aussi se sont exprimés en faveur de l'armement des futurs drones. Un avis que n'a pas suivi la ministre, rejointe ensuite par le gouvernement, qui « a décidé que l'armement effectif des drones Male ne sera pas retenu dans le cadre de l'actualisation en cours de la vision stratégique. »

Protection des civils

L'analyse des deux experts du Grip s'intéresse également à la protection des populations civiles. Ils mentionnent « un avis de l'état-major remis à la commission de la Défense, mais non rendu public, qui mentionne que la qualité de l'imagerie collectée par les drones permet une meilleure prise de décision avant une frappe ». Une vision que relativisent fortement Jonathan Bannenberg et Samuel Longuet. « Il convient pourtant de se méfier de cette illusion d'omniscience et de se garder de voir le drone comme un "œil de Dieu" au-dessus du champ de bataille », disent-ils. Ils illustrent leurs réticences par un incident survenu au Mali en janvier 2021.

Durant plusieurs heures, l'équipage d'un drone français a observé un groupe d'hommes avant de décider de le bombarder. Bilan : 22 morts. Le Grip précise qu'« un rapport de la Minusma a conclu que seules trois des 22 victimes appartenaient à un groupe armé, les 19 autres étant des civils ».

Plus loin, l'analyse du Grip relève les conclusions d'un rapport d'un groupe d'étude de l'US Army. Il souligne qu'à Mossoul, les plateformes capables à la fois de collecter du renseignement et de conduire des frappes ont été trop souvent diverties de leurs missions d'observation pour mener des bombardements. « Cela a conduit à une plus mauvaise disponibilité des moyens d'observation pour se renseigner sur la présence de civils dans la ville », estiment les deux experts. « Les missions auxquelles on destinerait des drones armés belges sont donc bien celles lors desquelles les risques pour les civils sont les plus importants. Les armer pourrait même conduire à réduire leur disponibilité pour leur mission principale de collecte du renseignement. »

Banaliser l'option militaire

En conséquence, Jonathan Bannenberg et Samuel Longuet considèrent que « si les drones sont présentés comme permettant de mener des guerres à moindre coût, ils peuvent inciter le pouvoir poli-

tique à recourir plus facilement à une frappe militaire. De plus, leur emploi pour les éliminations ciblées de membres importants d'organisations terroristes n'a pas toujours eu les résultats escomptés ». Que ce soit en Afghanistan, en Libye, en Irak ou au Sahel.

Ils ajoutent encore qu'« à terme, le risque majeur en matière de politique étrangère est une forme de banalisation de l'option militaire, qui ne serait plus conçue comme le dernier moyen à mettre en œuvre mais comme une option parmi d'autres, dont on doit d'ailleurs questionner l'efficacité ».

Pour les deux chercheurs, « l'armement des drones belges n'est pas qu'un enjeu purement technique n'intéressant que les militaires et les industries productrices de ces armements ». « Cet enjeu a des ramifications éminemment politiques qui questionnent les objectifs opérationnels et stratégiques et de la Belgique si elle devait se doter d'une telle capacité. » Pour eux, la question de l'armement ou non des drones « doit faire l'objet d'une discussion sérieuse et ouverte sur les usages et les contextes d'usages attendus de ces systèmes d'armes » : « Celle-ci devra à la fois prendre en compte les avantages escomptés et les risques perçus d'une telle décision. Elle n'a pas non plus vocation à rester l'apanage du microcosme militaire belge. »

soir mag Dès ce mercredi



Exclusif
Grand sondage
sur les Belges
les plus populaires.



Marc Ysaye
L'emblématique
journaliste rock
rejoint votre
Soir mag!



Grand entretien
Guy Savoy, la star des
chefs français, ne veut
pas entendre parler
de retraite à 70 ans.



Abonnez-vous dès maintenant !

12 mois au prix de 145 € au lieu de 182 € (prix de vente au numéro). Tél. 02-616 20 00 - Fax. 02-225 59 01 - www.soirmag.be